



EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL <i>COMMUNE de FONSORBES</i> <i>Département de la Haute-Garonne - Arrondissement de Muret - Canton de Plaisance du Touch</i>	
L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.	
Présents : Mmes BEAUFORT, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, RIPOLL, STEMER et SIMÉON MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FRANCHINA, GAUTHIER, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, MONROZIER, PILET, RIVIER et SÉVERAC	Séance du 4 avril 2024 Acte n° 2024-046
Absent(s) représenté(s) : Mme BOBO a donné procuration à M. PILET Mme BRUN a donné procuration à Mme GOSSELIN Mme MARNAC a donné procuration à M. LORRAIN Mme VALENTI a donné procuration à Mme CALVO Mme VITET a donné procuration à M. BATAILLE Mme VOISIN a donné procuration à M. SÉVERAC M. FÉDOU a donné procuration à M. MAILHÉ M. JÉROME a donné procuration à M. CANILLO	Conseillers en exercice : 33
Absent(s) : Mme ROUER Aurélie	Conseillers présents : 24
Secrétaire de séance : M. PILET Jean-Claude	Date de la convocation : 20 mars 2024
Thème : 7.1 - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES	
Objet : Affectation des résultats du Compte Administratif 2023 du Budget Principal "Commune"	

Après avoir adopté le Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget principal "Commune", dont les résultats sont conformes au Compte de Gestion, M. RIVIER Pascal, Adjoint délégué aux finances, expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'affectation des résultats de ce Compte Administratif.

Il rappelle que le Compte Administratif 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 673 532,02 €.

Compte tenu des besoins nécessaires pour l'équilibre de la section d'investissement, M. RIVIER Pascal propose au Conseil Municipal d'y affecter la somme de 1 300 000,00 €. La somme de 373 532,02 € restante est reportée en section de fonctionnement.

Entendu l'exposé de M. RIVIER Pascal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VOTE		
	Pour :	29
	Contre :	0
	Abstention :	3 (Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet)

ARTICLE 1 : décide d'affecter en section d'investissement du budget principal "Commune" pour 2024 la somme de 1 300 000,00 € prélevée sur l'excédent de fonctionnement du Compte Administratif 2023.

ARTICLE 2 : décide de reporter en section de fonctionnement du budget principal "Commune" pour 2024 la somme de 373 532,02 € prélevée sur l'excédent de fonctionnement du Compte Administratif 2023.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 4 avril 2024.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 avril 2024 - acte n° 2024-046 - page 2/2
Thème :	7.1 - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
Objet :	Affectation des résultats du Compte Administratif 2023 du Budget Principal "Commune"

ARTICLE 7 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjointes sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise



Le Secrétaire de Séance
PILET Jean-Claude

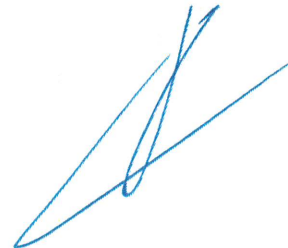


Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 4 avril 2024 publié sur le site Internet de la collectivité le **11 AVR. 2024**